



UNIVERSITÉ DE  
NEUCHÂTEL

**Association du corps  
intermédiaire de  
l'Université de Neuchâtel**

Avenue du Premier Mars 26  
CH-2000 Neuchâtel

Neuchâtel, le 14 octobre 2014

Rectorat  
A l'att. du vice-recteur Pascal Mahon  
Fbg du Lac 5a  
CH-2000 Neuchâtel

Fabrizio Albertetti  
Président de l'ACINE  
fabrizio.albertetti@unine.ch  
Tel. +41 (0)32 718 14 49

Monsieur le vice-recteur,

Suite à votre lettre du 13 août invitant le corps intermédiaire à exprimer son avis au sujet du projet susmentionné, l'association du corps intermédiaire de l'Université de Neuchâtel a appelé ses membres à se prononcer. Nous avons regroupé et synthétisé les commentaires qui nous sont parvenus dans deux remarques.

La première concerne la formation dans le domaine de la prévention et de la gestion de conflits (Art. 9). Il y est mentionné que « l'Université encourage la formation de ses cadres » et de son personnel. Ne serait-il pas plus sage *d'imposer* une formation pour ces cadres ? La réalité étant que ces responsables doivent gérer des équipes, et la gestion de ces équipes entraîne des décisions interpersonnelles, qui doivent être prises dans un cadre de gouvernance adapté et guidées par les outils adéquats.

L'autre remarque concerne le délai « raisonnable » de la procédure (Art. 23). Que se passe-t-il si la procédure aboutit après la prescription des faits ? Autrement dit, ne pouvons-nous pas garantir que ce délai « raisonnable » reste raisonnable si et seulement si il ne dépasse pas les délais de prescription de faits concernés ?

En restant à disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Monsieur le vice-recteur, nos salutations distinguées.

**Fabrizio Albertetti**  
Président de l'ACINE

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

**Association du corps intermédiaire  
de l'Université de Neuchâtel**

Avenue du Premier Mars 26  
CH-2000 Neuchâtel  
<http://www.unine.ch/acine>  
Association.acine@unine.ch

[www.unine.ch](http://www.unine.ch)